Objection et répression

Les derniers mois de 1970 ont été riches en événements dans le milieu objecteur. Le nombre de ceux-ci ne cessant de s'accroître, le pouvoir s'est vu obligé de renforcer la répression. Celle-ci se fait essentiellement par application rigoureuse de la loi. Cependant, de nombreux «forclos théoriques» ont eu leur demande de statut accordée.
Tout a commencé par Daniel Brochier, jugé le 15 octobre après cinq mois de détention préventive et condamné à six mois de prison pour insoumission. Sa demande d'objecteur avait été faite le jour de son incorporation. Il est actuellement en liberté, les psychiatres militaires l'ont considéré comme «original» et donc inapte au service armé.

Son compagnon de cellule, Daniel Khol, ignorant l'existence d'un statut pour les objecteurs, avait refusé l'uniforme à son entrée en caserne. Sa demande, écrite en prison, n'a été acceptée qu'après six mois d'incarcération, et il se trouve actuellement en service civil.

Philippe Lamotte, forclos, était insoumis: il s'est présenté à la caserne de Montluc pour mettre au clair sa situation. Après trois semaines de prison dans cette caserne, il est libéré bénéficiant d'une permission. Son cas est en cours de réforme. Affaire à suivre...

Sylvain Puttemans, anar, refuse le statut car c'est un compromis. Il se borne à déclarer qu'il n'a «rien à foutre avec l'armée». Incarcéré à la prison de Loos (près de Lille), il a entrepris une grève de la faim de trois semaines. Le 17 décembre, procès; après une plaidoirie percutante de J.-J. de Félice, le soutenant à fond, il est condamné à 18 mois de prison avec sursis. Immédiatement reconduit à la caserne après ce procès, il reste fidèle à sa position en refusant de nouveau l'uniforme qu'on lui présente. De nouveau enfermé à la prison de Loos, il entreprend une nouvelle grève de la faim pour obtenir sa libération conditionnelle. Le 19 janvier,

second procès, à l'issue duquel il est condamné à deux ans de prison ferme. J.-J. de Félice qui avait entrepris une plaidoirie très engagée, ne désespère pas de l'appel.

Jean-Yves Boussereau fait sa demande avec trois semaines de retard. Le statut lui est refusé pour forclusion. Arrêté, il est conduit à la caserne Thomassin de Metz. Le 4 novembre, il entreprend une grève de la faim pour accélérer les démarches.

Cette grève se termine, le 22e jour, sous la menace d'une alimentation forcée. Après deux mois de détention, il est relâché puis réformé. Le 29 janvier s'est déroulé à Bordeaux son procès pour insoumission.

Jacques Bille renvoie son livret en 1964. Depuis il a refusé son fascicule à chaque présentation. Écroué à la Santé le 13 novembre, puis conduit à l'hôpital Sainte-Anne, il s'engage dans une grève de la faim. Le 27 novembre cette grève est arrêtée après promesse de son psychiatre d'être libéré pour la fin de l'année. Le 1er janvier, n'ayant aucune nouvelles de sa libération, il reprend une nouvelle grève de la faim («Canard enchaîné» des 12 et 21-1-71). Il a été libéré le 2 février.

Objection en Espagne

Notre camarade Pepe (ANV, n° 23) s'est présenté le 12 janvier à la caserne, à Valence, où il reste incarcéré. Une marche internationale a quitté Genève le 21 février et se rend en Espagne. Le problème de l'objection de conscience en Espagne est actuellement soulevé au Conseil de l'Europe qui se tient à Strasbourg..

Objection en Allemagne

Un article paru dans «le Monde» du 14 janvier, nous apprend que le nombre des objecteurs pour les onze premiers mois de 70 était de 17.936 dont 2.733 étaient déjà soldats.

Le mouvement s'étend même jusque chez les réservistes. Le

nombre des demandes arrive au rythme de 130 par mois; un exemple à suivre...

Jacques Moreau

* * *

Pour pallier le manque d’information sur l’existence d’un statut pour les objecteurs, le Comité parisien de soutien aux objecteurs de conscience vient de rééditer «Objection au service militaire».

Cette brochure de propagande est destinée à la distribution.

Commande minimale : 100 brochures.

de 100 à 500 : 0,10 F l’exemplaire,

de 501 à 1000 : 0,08 F l’exemplaire,

de 1001 à 2000 : 0,07 F l’exemplaire,

au-delà de 2 001 : 0,06 F l’exemplaire.

Effectuez vos commandes auprès de Jacques Moreau, 168, boulevard Anatole-France, 93 - Saint-Denis. CCP 31606-30 La Source.